



**Appel de propositions
pour la réalisation de recherches portant sur**

L'intervention dans le secteur des dépendances

en collaboration avec

**le Ministère de la Santé et des Services sociaux
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture**

<u>Type de financement offert :</u>	Subventions pour 4 projets de recherche
<u>Lettre d'intention :</u>	20 septembre 2006
<u>Demande de financement :</u>	18 décembre 2006
<u>Durée des projets :</u>	18 mois
<u>Enveloppe totale :</u>	332 500 \$

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 4
Conditions du concours	p. 6
Lettre d'intention et critères d'évaluation de pertinence	p. 8
Demande de financement et critères d'évaluation scientifique	p. 9
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 10
Dates du concours et début de la période de financement	p. 10
Renseignements	p. 11
Annexe 1 : Dépenses admissibles	p. 12
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 13

L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de développer des connaissances en regard d'interventions spécifiques au secteur des dépendances (alcool, drogues et jeux de hasard et d'argent). Les nouveaux savoirs issus de ces recherches vont permettre d'apporter un regard nouveau sur les réalités rencontrées et les pratiques en vigueur dans ce secteur afin d'éclairer les acteurs qui œuvrent dans le développement de nouvelles politiques et de programmes. Ils permettront également d'outiller les différents acteurs du MSSS afin de maximiser l'efficacité des interventions dans le secteur des dépendances. Les quatre besoins de recherche identifiés dans cet appel de propositions sous forme de projets distincts, s'inscrivent entre autres dans le cadre du *Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011*¹.

CONTEXTE

Le *Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011*, récemment rendu public au Québec, oriente l'intervention dans le secteur des dépendances et propose un ensemble d'actions devant permettre l'offre de mesures adaptées aux besoins des personnes et des collectivités. Il mise sur la concertation entre différents ministères et organismes concernés par les dépendances et sur la complémentarité des services offerts aux personnes aux prises avec des problèmes de dépendance. Le Plan précise également que les actions entreprises doivent être fondées sur la connaissance et l'expérience de l'intervention auprès de ces populations.

Le plan propose notamment des actions structurantes dont l'objectif est d'intensifier la détection et l'intervention précoce auprès des différentes clientèles. Dans le réseau de la santé et des services sociaux québécois, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) constituent la porte d'entrée principale du réseau sociosanitaire. Ces établissements sont responsables de l'accueil, de l'évaluation, de l'orientation et de l'intervention de première ligne auprès des personnes de leur territoire. Les professionnels qui travaillent dans ces établissements ont la responsabilité de détecter les problèmes de consommation des personnes qui se présentent dans leur service et de leur offrir des interventions adaptées à leurs besoins. En ce sens, il est important que ces professionnels disposent de compétences et d'outils leur permettant de reconnaître les personnes ayant des problèmes de dépendance afin de les aider adéquatement.

L'un des axes de l'appel de propositions devrait permettre de documenter les pratiques et d'établir le niveau des compétences requises des intervenants des CSSS en matière de détection et d'intervention précoce auprès des personnes dites à risque de développer une dépendance. Un deuxième axe devrait permettre de documenter et d'élaborer le profil des compétences attendues de l'intervenant, identifié dans *Les intrants-Programme dépendances*², qui sera appelé à agir auprès des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et auprès des autres intervenants notamment dans la mise en oeuvre de l'offre de service en dépendances.

Par ailleurs, si la recherche a permis de mieux identifier les caractéristiques des clientèles, de comprendre davantage leur cheminement et de privilégier des stratégies d'intervention, il faut poursuivre les efforts afin d'accroître les connaissances sur ces clientèles et se donner des outils de surveillance. Parmi les besoins prioritaires d'information, le recours aux urgences hospitalières au Québec pour les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, est peu documenté. Pour ce faire, le troisième axe de cet appel de propositions devrait permettre de faire un portrait, quantitatif et qualitatif, de l'utilisation de services et de l'issue des interventions réalisées dans le secteur des dépendances en urgence hospitalière au Québec.

¹ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-804-01.pdf>

² Pour plus d'informations concernant ce programme, communiquez avec Guylaine Doré du MSSS (guylaine.dore@msss.gouv.qc.ca)

Enfin, selon le deuxième axe du Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011, les personnes à risque doivent bénéficier d'une intervention précoce. L'une des mesures du plan d'action vise à accentuer l'intervention permettant la consommation modérée chez les buveurs à risque avec, par exemple, le programme de consommation contrôlée *Alcochoix*. La quatrième axe de cet appel de propositions devrait permettre d'évaluer les conditions d'implantation de ce programme dans certains territoires de CLSC du Québec.

BESOINS DE RECHERCHE

CONDITIONS SPECIALES POUR CE CONCOURS

Les quatre axes de recherche sont associés aux projets identifiés ci-bas. Chacune des demandes de subvention présentée devra cibler l'un ou l'autre de ces projets. EXCEPTIONNELLEMENT, un chercheur pourra, à titre de chercheur principal, déposer plus d'une demande dans le cadre du présent concours d'Action concertée. Un chercheur ne pourra cependant pas déposer plus d'une demande par axe. Le maximum de demande permis par chercheur est donc de quatre.

ATTENTION : Les chercheurs doivent respecter l'échéancier de 18 mois prévu pour la tenue des activités de recherche. Les chercheurs déposant plus d'une demande devront, dans chacune d'elle, présenter un calendrier détaillé de réalisation de l'ensemble des projets présentés afin de permettre au comité d'évaluation scientifique de juger du réalisme du calendrier global.

Les besoins identifiés dans chacun des axes sont les suivants :

Axe 1 – Projet : Identifier le profil de compétences pour la détection des dépendances en CSSS

Le rôle de plus en plus important des intervenants de première ligne des CSSS en matière de détection des dépendances et d'intervention précoce est réitéré par le *Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011* et par *Les intrants-Programme dépendances*. Tous les intervenants des CSSS (incluant les CH, CHSLD, etc.), quelle que soit leur clientèle, doivent pouvoir détecter les problèmes de dépendances (alcool, drogues et jeux de hasard et d'argent) et intervenir auprès des personnes à risque de développer une dépendance. De fait, la détection devrait permettre de diriger rapidement les personnes aux prises avec un problème de dépendance vers l'un ou l'autre des cheminements possibles, notamment être référées pour une intervention brève en CSSS ou encore pour une évaluation réalisée dans le cadre du système d'évaluation régional des Centres de réadaptation pour les personnes alcooliques et autres toxicomanes (CRPAT).

Il est important d'établir le niveau des compétences actuelles des intervenants des CSSS en matière de détection et d'appariement des clientèles dépendantes. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Identifier le profil des compétences (connaissances, habiletés et attitudes) des intervenants en matière de détection, d'intervention précoce et de référence des clientèles aux ressources appropriées.
- Identifier les éléments des compétences qui pourraient être complémentaires à celles identifiées afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de l'intervention.

La proposition devrait permettre de décrire les compétences des intervenants oeuvrant auprès de diverses clientèles (jeunes, jeunes en difficulté, personnes ayant des problèmes de santé mentale, femmes enceintes, personnes âgées, etc.).

Axe 2 – Projet : Développer un profil de compétences pour des intervenants tel qu'identifiés dans Les intrants-Programme dépendances.

La mise en application du *Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011* et dans *Les intrants-Programme dépendances*, implique la création d'une fonction spécialisée dans le domaine des dépendances. Cette fonction devrait être assumée par un *intervenant*. Celui-ci aura un rôle de soutien (détection, d'intervention précoce et référence) auprès de l'ensemble des intervenants des différents secteurs du CSSS et d'intervention auprès des clientèles aux prises avec des problèmes de dépendances (alcool, drogues et jeux de hasard et d'argent). Le mandat qui lui sera confié questionne le profil des compétences requises et la nature des outils nécessaires pour exercer cette fonction. Puisque aucune étude ne semble étayer ce profil de compétences, les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Identifier le profil de compétences (connaissances, habiletés et attitudes) requis de l'intervenant tel qu'identifié dans *Les intrants-Programme dépendances*.
- Déterminer des conditions favorisant l'implantation de ce type de fonction.

Les chercheurs sont invités à s'inspirer des expériences existantes là où oeuvrent déjà des intervenants spécialisés en dépendances ou dans d'autres secteurs.

Axe 3. – Projet : Réaliser une étude descriptive des cas de dépendances en milieu d'urgence hospitalier

Afin d'intervenir plus adéquatement auprès des personnes aux prises avec un problème de dépendance, il apparaît important de documenter la situation qui prévaut dans les urgences hospitalières. Les retombées liées à ce besoin de recherche sont de permettre de développer un outil de surveillance des cas de dépendances et de l'expérimenter auprès d'un nombre suffisant d'hôpitaux du Québec pour en assurer la validité et la généralisation.

La démarche de recherche devrait permettre de :

- Faire un portrait quantitatif et qualitatif des cas de dépendances (alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent), notamment les substances consommées ou les activités pratiquées, la fréquence de consommation, la gravité de l'intoxication, la périodicité et les données sociodémographiques des consommateurs.
- Identifier les principales actions prises et l'issue des interventions réalisées (par exemple l'hospitalisation, le dégrisement, la surveillance en urgence avant congé médical, la référence à d'autres ressources, etc.).
- Identifier la ou les meilleurs indicateurs permettent d'assurer un suivi fidèle, valide et efficient des cas de dépendances en urgence hospitalière.

Axe 4.- Projet : Évaluer l'implantation du programme Alcochoix +

Le programme Alcochoix+³ a été mis en place depuis 2002 dans quatre territoires de CLSC au sein des régions Chaudières-Appalaches, Laval, Montréal, Québec. D'autres territoires feront l'objet d'une implantation dans les prochains mois⁴. Ce programme permet aux personnes de réduire et de maintenir leur consommation d'alcool à un niveau qui leur permet d'éviter les problèmes associés à la consommation. Ce programme constitue une version révisée du programme Alcochoix, implanté au Québec en 1995. Les partenaires souhaitent obtenir plus d'informations sur l'implantation de ce programme. Pour ce faire les besoins d'évaluation sont les suivants:

- Déterminer la conformité de l'implantation du programme avec ce qui était prévu ;

³ Pour plus d'information sur le programme : www.alcochoix.ca.

⁴ Pour plus d'informations sur l'état de l'implantation, les chercheurs sont invités à contacter Paul Roberge, Service des toxicomanies et des dépendances au MSSS (paul.roberge@msss.gouv.qc.ca).

- Déterminer si le programme a rejoint la clientèle cible et si non pourquoi ;
- Vérifier si le programme est intégré au réseau de soins et de services du Québec et si non quelles sont les conditions qui en ont empêché l'intégration ;
- Vérifier l'adéquation de la formation reçue pour faciliter la compréhension et l'application du programme ;
- Identifier les facteurs favorisant ou contraignant la mise en application ou le fonctionnement du programme, établir la nature des difficultés ou des obstacles rencontrés et présenter les moyens déployés ou à déployer pour les corriger ;
- Dans une perspective d'évaluation à plus long terme, identifier les éléments à privilégier pour mesurer les effets du programme.

POUR AMÉLIORER LA PERTINENCE DE LEUR PROPOSITION, LES CHERCHEURS :

- Doivent démontrer sans équivoque la pertinence de leur projet en regard des besoins identifiés dans l'appel de propositions ;
- Sont encouragés à établir des partenariats avec de potentiels utilisateurs des résultats de leur recherche ;
- Doivent avoir une préoccupation pour la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques auprès des partenaires de cette action concertée et des potentiels utilisateurs des résultats de la recherche et de la vulgarisation de ces résultats, afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes.

CONDITIONS DU CONCOURS

- Cette Action concertée permettra de financer des projets de recherche en lien avec les besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions.
- Le début de la période de financement est prévu pour le 15 avril 2007. Le montant total prévu pour cet appel de propositions est de 332 500 \$. L'enveloppe budgétaire allouée à chacun des axes prioritaires est la suivante :

Axes	Titre	Montant
Axe 1	Projet : Identifier le profil de compétences pour la détection des dépendances en CSSS	60 000 \$
Axe 2	Projet : Développer un profil de compétences pour des intervenants-tel qu'inscrit dans <i>Les Intrants-Programme dépendances</i>	60 000 \$
Axe 3	Projet – Réaliser une étude descriptive des cas de dépendances en milieu d'urgence hospitalier	146 000 \$
Axe 4	Projet : Évaluer l'implantation du programme Alcochoix +	66 500 \$

- **EXCEPTIONNELLEMENT** dans le cadre du présent concours, un chercheur peut déposer plus d'une demande à titre de chercheur principal (jusqu'à un maximum de 4 demandes) mais une seule demande par axe.

- Dans le cadre du présent concours, une seule demande recevra une offre de financement dans chacun des axes. Il y aura donc un maximum de quatre subventions accordées. Si plus d'une demande était recommandée pour financement par le comité scientifique à l'intérieur d'un même axe, celle ayant reçu l'évaluation scientifique la plus élevée se verra offrir la subvention.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collègues.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle⁵, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement ou de bourses sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqrc.gov.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du CV commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqrc.gov.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention des volets de subvention, seul le CV du responsable de la demande est requis.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées par le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie en font foi). La liste des pièces à joindre (si nécessaire) peut être consultée dans le libellé du programme des Actions concertées (<http://www.fqrc.gov.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) selon le type de demande effectuée (projet ou synthèse, bourse).
- La subvention accordée doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche ou de la programmation de l'équipe.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au FQRSC, du certificat de déontologie émis par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi, le signifier rapidement par écrit, au chargé de programme responsable des Actions concertées dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi. Une omission de le faire peut occasionner des délais dans le versement de la subvention ou de la bourse.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement **doivent obligatoirement participer aux activités de suivi** prévues dans le programme⁶. Celles-ci sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer

⁵ Voir détails sur le respect de la propriété intellectuelle en annexe.

⁶ Extrait du document du programme des Actions concertées sur le site Internet du FQRSC : Chaque Action concertée fait l'objet d'une démarche de suivi systématique. Cette particularité est inscrite dans tous les appels de propositions. **Les chercheurs qui s'inscrivent aux concours sont donc préalablement informés (à travers l'appel de propositions) qu'ils devront prévoir ces activités dans leur stratégie de transfert tout au long du processus de recherche.** Un comité de suivi, géré par le Fonds Société et Culture, est composé des partenaires, des chercheurs et de représentants du Fonds; il permet de s'assurer que les partenaires sont informés du déroulement de la recherche et des résultats au fur et à mesure qu'ils sont disponibles. Au besoin, ce comité peut aussi contribuer à aplanir les difficultés qui se présentent aux chercheurs ou à trouver des solutions alternatives à des problèmes qui émergent en cours de réalisation de la recherche. Des personnes externes au comité peuvent être invitées à y participer ponctuellement en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances particulières ou de l'état d'avancement de la démarche de recherche. La fréquence des réunions de ce comité fait l'objet d'une entente entre les équipes de recherche et les partenaires, dès l'amorce des travaux, et est liée généralement aux grandes étapes de la démarche de recherche. C'est la personne qui assure la gestion du programme des Actions concertées qui est responsable de l'organisation et de la gestion de ces activités.

pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou de la bourse.

- En plus du rapport de recherche, les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours se doivent d'avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées.
- Les bénéficiaires de subventions dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article et communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme des Actions concertées par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LETTRE D'INTENTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des opportunités de financement offertes dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention en ligne dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca>. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volets projets de recherche, synthèse de connaissance) est exigé.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil de passage de 70%. Elle permet d'évaluer l'adéquation entre les besoins énoncés dans l'appel de propositions et les propositions déposées de même que leur potentiel de retombées. L'évaluation de pertinence est réalisée à partir des critères d'évaluation mentionnés dans le présent appel de propositions par un comité organisé par le FQRSC et composé des partenaires de l'Action concertée. Une fiche de commentaires issue des délibérations du Comité est transmise aux chercheurs et étudiants et seuls ceux dont les lettres d'intentions sont jugées pertinentes sont invités à déposer une demande complète. Les fiches de commentaires pourront offrir des indications utiles aux candidats pour améliorer la pertinence de leur demande. Elles seront également portées à l'attention du comité d'évaluation scientifique. Les candidats sont donc invités à tenir compte des commentaires et suggestions qu'elles contiennent ou à expliquer leur choix de ne pas le faire.

Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Adéquation du projet aux priorités identifiées dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport à l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins identifiés dans l'appel de propositions 	60
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances 	30
Qualité du transfert des connaissances prévu et lien avec des partenaires du milieu pour la recherche et le transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, pour la recherche et pour le transfert • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances 	10

DEMANDE DE FINANCEMENT ET CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Les personnes invitées à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire en ligne, situé dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca>. La version PDF de chacun des formulaires est disponible afin de permettre la consultation de l'ensemble des rubriques à remplir de même que des directives particulières pour ce faire (nombre de pages, éléments à développer, pièces à joindre, etc.).

La qualité scientifique des demandes déposées est évaluée par un comité scientifique constitué par le FQRSC, en fonction des critères mentionnés dans le présent appel de propositions. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Qualité scientifique de la demande	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • La pertinence et l'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 <i>(Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%)</i>
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ET la prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 PTS) 	20
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche (10 PTS) 	10

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁷ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui sont du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DE CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE FINANCEMENT

La date limite pour le dépôt de la lettre d'intention est le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. La réponse officielle aux lettres d'intention est prévue dans **la semaine du 6 novembre 2006**.

La date limite pour le dépôt de la demande complète est le **MERCREDI 18 DÉCEMBRE à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats des concours est prévue dans **la semaine du 9 avril 2007**.

La date de début de la période de subvention est établie au **15 avril 2007**.

⁷ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des Actions concertées

Interventions - Dépendances

140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme des Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT								

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.

ANNEXE 2

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et le partenaire reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente. Il se porte garant envers le Fonds Société et Culture ainsi que chacun des partenaires financiers et s'engage à prendre fait et cause pour eux et à les indemniser pour tout recours, réclamation, demande, poursuite et autre procédure pris par toute personne relativement à l'objet de cette garantie.